



# PROLONGER LE PTZ EN ZONES B2 ET C JUSQU'EN 2021

## La proposition

Prolonger le PTZ en zones B2 et C pendant 3 ans, jusqu'à fin 2021, et y relever à 30 % la quotité du PTZ au lieu de 20 %.

## Objectifs

Soutenir l'accession à la propriété dans les zones moins tendues du territoire pour alléger la pression de la demande de logements dans les zones tendues A et B1, contrecarrer l'effondrement de la primo-accession neuve en zones B2 et C.

## Qui cela concerne

Les ménages disposant de 2.000 euros à 3.000 euros de revenus mensuels.

## Impact envisagé

La construction de 10.000 logements neufs par an.

## Pour rappel

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2018, la réduction du PTZ a provoqué un recul de 30 % de la production de programmes groupés en B2, et de 50 % pour le marché de la maison individuelle en C.